

La Maison pour la Vie Autonome

et son

Service d'Accompagnement à la Vie Autonome

Evelyne LAMON

Handicap Services Alister

Autonomie & Habitat, CAEN

Jeudi 4 juin 2015

**Journée d'étude normande sur les solutions d'habitat intermédiaire
pour les personnes en situation de handicap**

Objectif

Former à l'autonomie sociale
les personnes dépendantes en raison d'un handicap



une vie en milieu ouvert

Constat

- Limites de la rééducation – réadaptation en service MPR
- Limites des prises en charge :
 - on me place en institution (MAS, FAM...) et j'y reste...
 - mes parents vieillissent... mais après ?
- Besoin d'émancipation des personnes dépendantes

Population concernée

- en sortie d'établissement sanitaire : MCO - MPR – SSR
- PH en ESMS et en inadéquation
- PH jeunes en « Amendement Creton »
- PH avec parents vieillissants
- PH désireuses de quitter les aidants familiaux



Critères d'admission

Handicap physique
sans trouble cognitif sévère
18-60 ans
volontaire

La référence historique

- L'Institut du Mai à Chinon



Ecole pour la Vie Autonome 1996

FAM

168 personnes suivies

59 % → domicile

durée de formation : 4 ans (2-7)

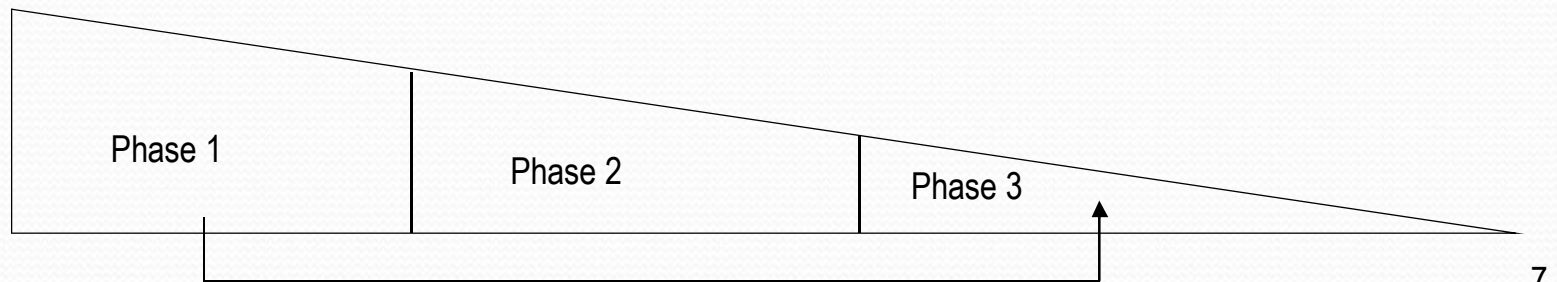
- L'Office d'Hygiène Sociale de Meurthe et Moselle

MAS : septembre 2012

Le parcours de formation

2 ou 3 phases

- 1) à la MaVA : entre 1-3 ans
- 2) en appartement accompagné
- 3) à domicile

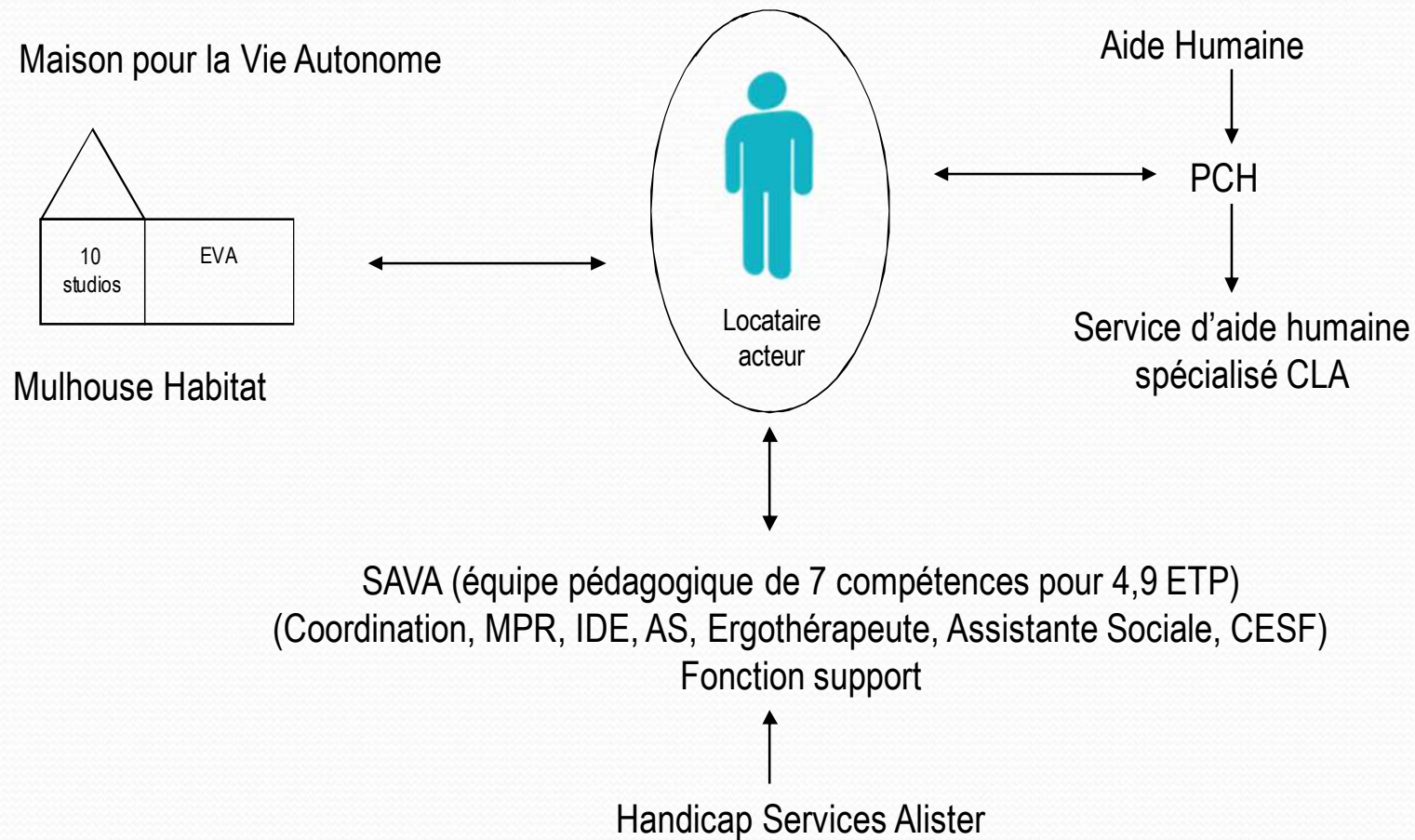


Pédagogie : les fondamentaux

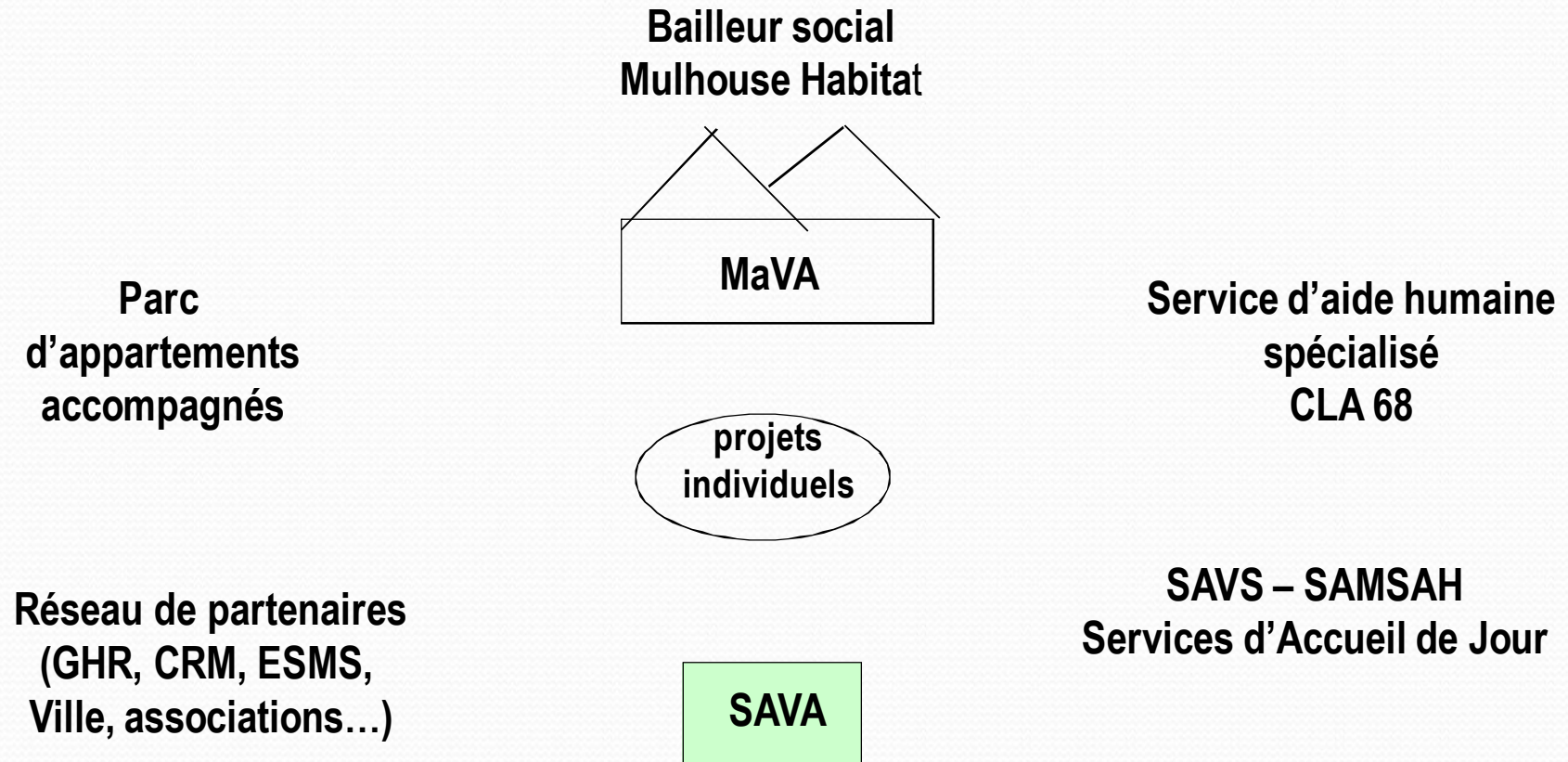
Apprendre à :

- piloter ses aides humaines dans les actes essentiels (toilette, habillage...) et la gestion domestique (alimentation, courses...)
- gérer ses ressources et les demandes administratives
- savoir prendre les rendez-vous pour sa santé
- pouvoir se déplacer, avoir une vie sociale, des loisirs
- ...

Notre modèle



Conditions de faisabilité



Financement

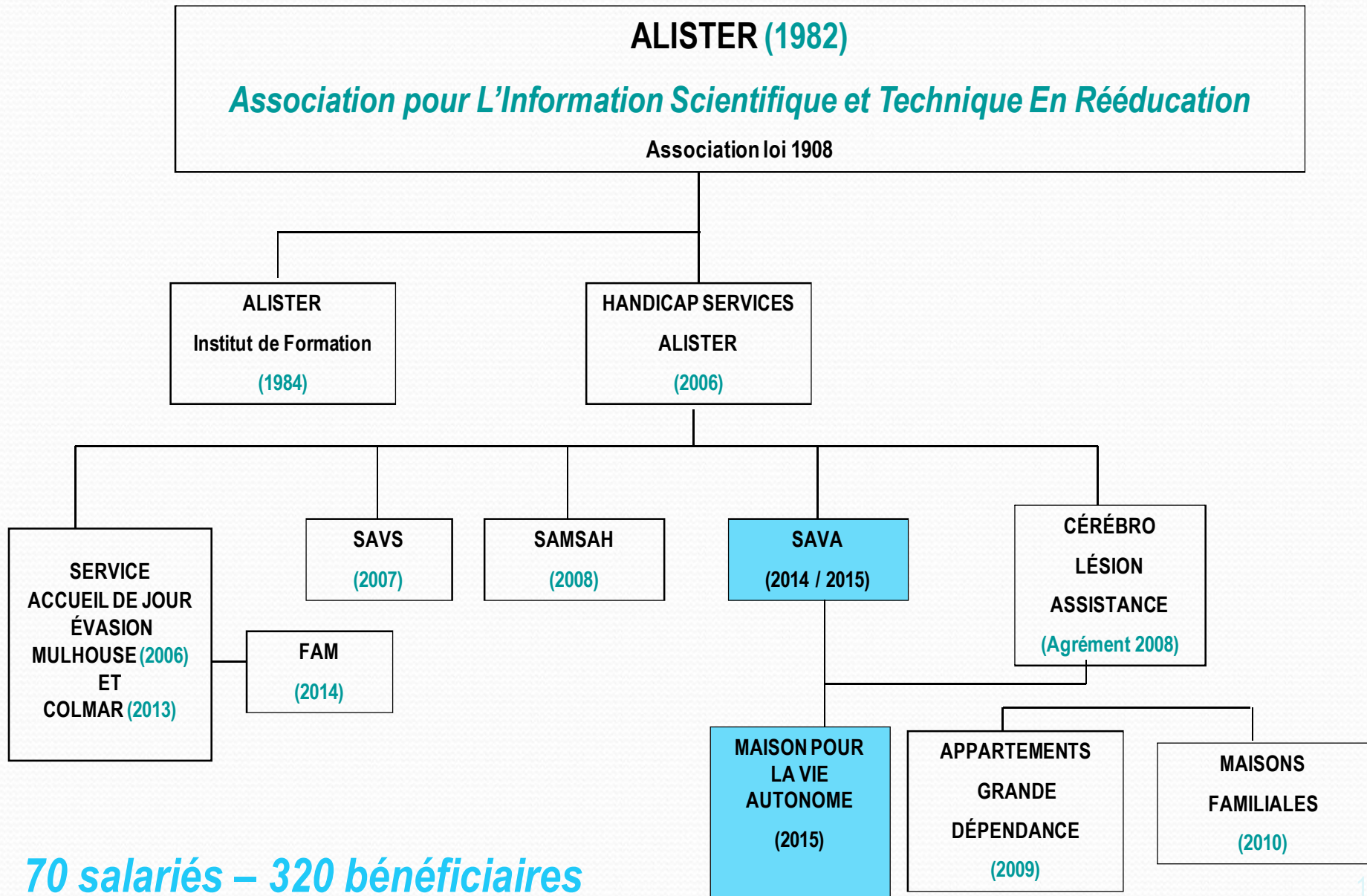
- Aide Humaine : MDPH (PCH)
 - SAVA <= SAMSAH (ARS)+SAVS (DEPARTEMENT 68)
 - Coordinateur
 - Evaluation
 - Immobilier : bailleur social
- } CNSA

Effets attendus

- Eviter l'institutionnalisation
- Générer un flux dans les ESMS
- Apporter une réponse partielle aux « Amendements Creton »
- Augmenter le parc d'appartements accessibles
- Développer un modèle d'inclusion en milieu ouvert différent et moins onéreux que l'institutionnalisation



Le porteur du projet



70 salariés – 320 bénéficiaires



CONCLUSION

La Maison pour la Vie Autonome est un concept humaniste et novateur qui répond au droit à la citoyenneté et à l'égalité des chances parce qu'il permet de vivre en milieu ouvert et en mixité sociale

...et plus économique que l'institutionnalisation